

# Les victimes de violences conjugales pourront déposer plainte à l'hôpital

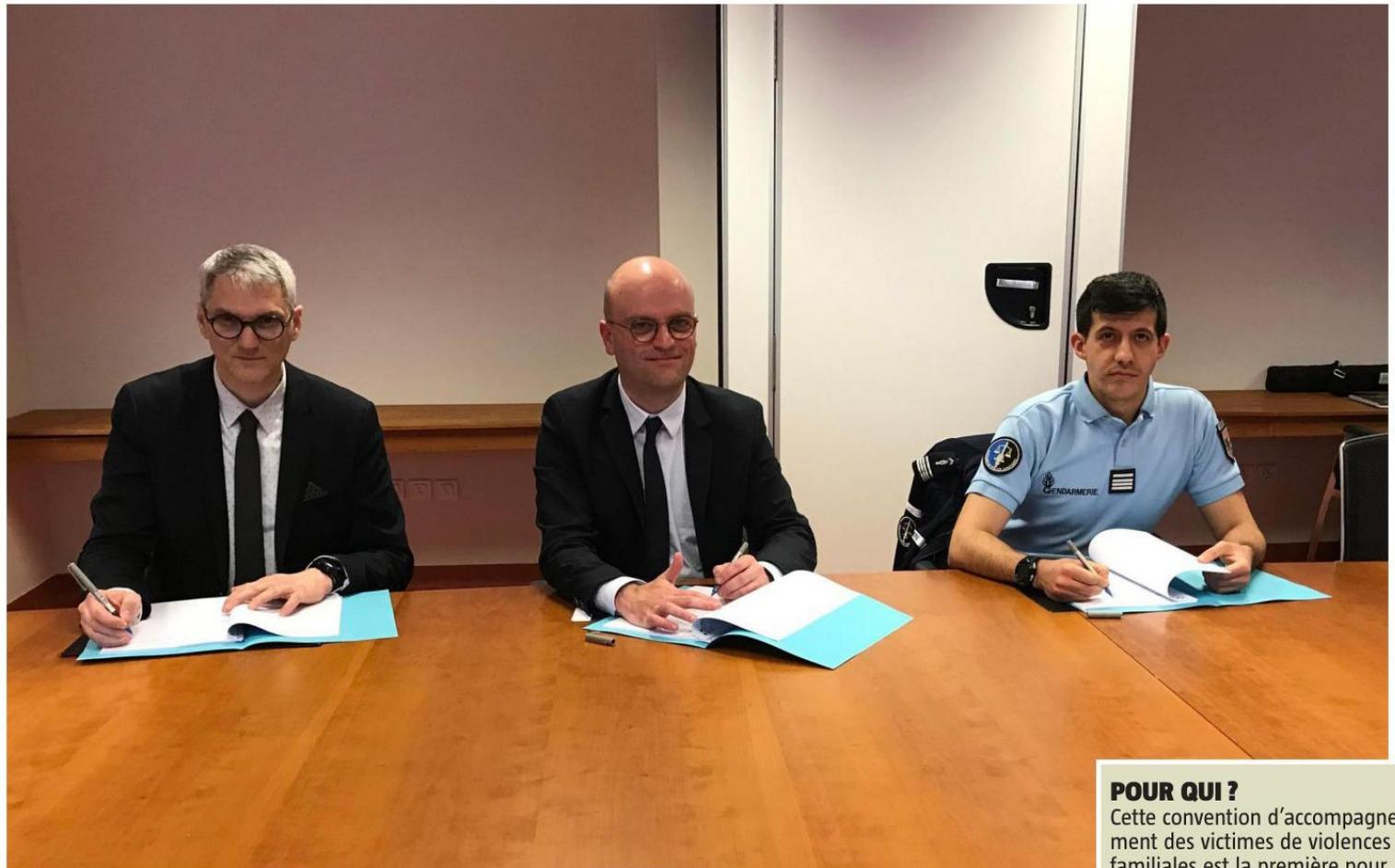
Une convention a été signée ce mercredi entre le centre hospitalier, la gendarmerie et le procureur de la République pour améliorer l'accompagnement des victimes de violences conjugales et sexuelles.

PAR ESTELLE BAILLIEUX  
maubeuge@lavoixdunord.fr

**LE QUESNOY.** L'annonce avait été faite lors des vœux de Fabien Petit, directeur du centre hospitalier. Le protocole d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et sexuelles a été signé officiellement ce mercredi entre la gendarmerie, le procureur de la République et l'hôpital du Quesnoy. Concrètement, cela va se traduire par la possibilité pour une victime de violences conjugales qui se rend aux urgences de proximité de l'hôpital de pouvoir déposer plainte immédiatement auprès de la gendarmerie qui se déplacera au sein de l'établissement de santé.

“ Dans le cas des violences conjugales, 20 % des victimes déposent plainte, 80 % ne vont pas jusqu'au champ judiciaire.

Quant aux personnels soignants, ils auront possibilité de joindre en direct le procureur de permanence. « Pour les victimes de violences conjugales, il est parfois difficile de pousser la porte de la gendarmerie. Une femme violente qui se rend à l'hôpital pourra désormais voir un gendarme. C'est une avancée pour traiter au mieux les situations critiques », a indiqué le commandant François Schweitz de la compagnie de gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe, qui a rappelé que le pre-



La convention a été signée ce mercredi entre Laurent Dumaine, procureur, Fabien Petit, directeur de l'hôpital et le commandant de gendarmerie François Schweitz.

mier féminicide de France cette année a eu lieu dans l'arrondissement. « Un quart de nos gardes à vue sont liées à des violences intrafamiliales. Cela fait un par jour », a appuyé le commandant François Schweitz. « Ce protocole est le fruit d'un travail de partenariat depuis quelques mois », a souligné le procureur de la République

Laurent Dumaine. Cette convention va permettre de favoriser le repérage, et l'accompagnement des victimes grâce à une « prise en charge pluridisciplinaire », mêlant « le champ médical au sens large et l'autorité judiciaire », a insisté Laurent Dumaine, pour qui « la lutte contre les violences intrafamiliales est un vrai enjeu de société ». « Dans le cas des vio-

lences conjugales, 20 % des victimes déposent plainte, 80 % ne vont pas jusqu'au champ judiciaire. Ce n'est pas pour ça que le champ judiciaire ne peut pas aller vers elles », poursuit le procureur, qui rappelle au passage, que la loi prévoit aux médecins de lever le secret médical dans certains cas de danger pour la patiente. ■

## POUR QUI ?

Cette convention d'accompagnement des victimes de violences familiales est la première pour le centre hospitalier du Quesnoy. Un protocole du même type doit prochainement être renouvelé à l'hôpital de Maubeuge, qui devrait inclure l'unité d'accueil pédiatrique enfance en danger. À Avesnes-sur-Helpe et à Fourmies, la convention est à l'étude. **Le 3919, Violences Femmes Info, est le numéro national de référence pour l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences.**